



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 11 JUIN 2018, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 14

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2017
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. 1) Approuver le nouveau règlement sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux
2) Approuver le montant de fr. 594'878.07 à imputer sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux pour les comptes 2017
3) Approuver un crédit additionnel de fr. 500'000.- du budget 2018 relatif à l'attribution pour le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux
5. Approuver les comptes 2017
6. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 1'050'000.- pour la réfection du bâtiment à Chemenay 11 (sapeurs-pompier et travaux publics)
7. Approuver un crédit de fr. 400'000.- sur les travaux de la salle communale de Malleray
8. Approuver le nouveau règlement sur la protection des données
9. Approuver la modification partielle du Règlement d'organisation de la communauté scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse
10. Approuver le nouveau cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance
11. Approuver le rapport de gestion 2017 du Conseil communal
12. 1) Approuver le cahier des charges de la nouvelle commission « Bien vivre à Valbirse »
2) Nommer les 9 membres de la commission « Bien vivre à Valbirse »
13. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
14. Rapport de la Commission scolaire
15. Informations du Conseil communal
16. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
17. Questions orales

1. Appel

La liste de présences fait constater ce qui suit :

- membres présents : 29
- membre excusé : 1
- membre absent : ---

29 membres sont présents :

Mesdames et Messieurs BARTLOME Anissa, BARTLOME Anton, BERBERAT Cédric, BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, BLANCHARD Sébastien, CARPIO Elisabeth, CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAS DE CAMPOS João, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, GUGEL Murielle, LOMBARD Thierry, MONNERAT Serge, NOIRAT Micheline, SALZMANN Daniel, SCHINDLER Christine, SESTER GERBER Marika, UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, WEIBEL Sandrine, ZUERCHER Jean-Marc

Excusé

M. BERNASCONI Enrico

Présidence :

M. VILLOZ Franco

Représentation du Conseil communal :

Madame et Messieurs ANNONI Paolo, Maire ; MINDER Yann, Vice-maire, BRAUN MONNERAT Joëlle, BLAESI Stève, JUFER Jacques-Henri, MORAND Steve et ROTHENBUEHLER André, Conseillers

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal

Mme JOBIN Sandra, Secrétariat Conseil général

M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

M. Franco Villoz, Président : ouvre cette première séance du Conseil général de l'année 2018 et la quatorzième de l'existence de Valbirse. Il salue les personnes présentes, les membres du conseil communal, avec un salut tout particulier à Mme Joëlle Braun Monnerat, nouvelle conseillère communale, tout en lui souhaitant plein succès dans l'accomplissement de cette tâche. Il salue aussi les membres de l'Administration et les représentants de la presse. En finalité, il souhaite la bienvenue aux élus du Conseil général qui montrent par leur présence leur intérêt pour la chose publique et leur responsabilité face aux citoyens de Valbirse.

La convocation a été faite selon l'article 20 du règlement du Conseil général, par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 20 du 30 mai 2018 ainsi que par convocation personnelle.

Le bureau du Conseil général a souhaité rappeler quelques règles utiles pour le bon déroulement des débats et votes. Les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune, les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre à la secrétaire pour la transcription du procès-verbal. Le Président s'adressera désormais aux élus par Madame ou Monsieur suivi du prénom et nom. Il s'agit d'une simple ligne de conduite.

Il demande que les personnes qui souhaitent prendre la parole s'adressent à lui de manière explicite, que les membres désirant déposer des interventions ou poser des questions orales en fin de séance s'annoncent auprès du Président jusqu'en début de séance. Lors des votes à mains levées, les élus sont tenus de le faire de manière claire afin de faciliter le travail des scrutatrices. Cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal.

La liste des présences est mise en circulation pour signature. 29 membres sont présents, la majorité absolue est de 15 voix. M. Enrico Bernasconi s'est excusé pour la séance de ce soir.

La séance se déroulera selon l'ordre du jour publié qui fait état de 17 points et il en donne lecture.

Sur concertation des groupes politiques et sur proposition du Bureau du Conseil général, il est décidé de reporter le point 12 de l'ordre du jour « cahier des charges et nomination de la Commission Bien vivre à Valbirse ». Cette proposition est faite en raison du fait que la présente législature est en passe de se terminer, le bureau propose donc de reporter ce point à l'une des premières séances de 2019 de la nouvelle législature.

Aucune autre demande de modification de l'ordre du jour n'est demandée.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est passé au vote. Il est accepté, avec le retrait du point 12 de l'ordre du jour, par 29 voix (unanimité).

2. Procès-verbal du 4 décembre 2017

M. Franco Viloz, Président : indique qu'il souhaite aller plus vite dans l'acceptation du procès-verbal. Il va donc demander s'il y a des modifications, s'il y en a peu, il demandera à chacun de signaler le numéro de la page et si vraiment plusieurs mains devaient se lever, il reprendrait le document page par page.

Il demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 13 des pages 240 à 266. Aucune intervention n'est relevée.

DECISION : le procès-verbal no 13 du 4 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Déclarations de principe des groupes

Une déclaration de principe du groupe Alternative est parvenue au Président avant la séance. Ce dernier rappelle qu'il n'y a pas d'ouverture de la discussion après une déclaration de groupe.

M. Christophe Gerber, Alternative : à quelques semaines des élections en vue du renouvellement du Conseil Général et du Conseil communal, le groupe Alternative souhaite vous informer qu'il n'y aura plus de liste électorale estampillée « Pontenet ». Un certain nombre de citoyens de notre village sont d'ores et déjà disposés à se présenter sous les couleurs d'autres formations valbirsiennes. Nous souhaitons à cet égard remercier les groupes politiques de s'être souciés d'une représentation du village de Pontenet lors des prochaines élections. Notre groupe souhaite également remercier la population, l'ensemble des autorités et du personnel communal pour leur accueil et leur confiance, ainsi que la qualité du travail accompli.

4. 1) Approuver le nouveau règlement sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : pour comprendre la position du Conseil communal de créer ce financement spécial par un fonds d'entretien, il va parler d'une manière générale de l'esprit de ce règlement. Tout d'abord, il faut souligner que le règlement stipule à l'article 2 qu'en principe le fonds est alimenté d'une somme de fr. 500'000.- par année. Ce qui signifie que si les finances ne le permettent pas, la commune n'est pas tenue de l'alimenter. Actuellement, Valbirse doit rattraper des travaux d'entretien dans tous les bâtiments. Il est aussi reconnu que la commune doit faire des investissements importants ces prochaines années comme le montrent les points 6 et 7 de l'ordre du jour de la présente séance. Dans un proche avenir, des investissements importants sont aussi prévus pour les 3 écoles primaires de Valbirse.

La commission nommée pour la réorganisation de l'école du village avance vite et les autorités seront appelées, dans un proche avenir, à voter un crédit pour rénover les écoles pour un montant qui avoisinera des millions de francs.

La préparation des dossiers de rénovations pour les écoles prendra du temps même une fois le crédit accepté. Durant ce temps, cette somme de fr. 500'000.- sera utilisée pour entretenir les bâtiments ou de la laisser sur le fonds. Quand les grands chantiers d'investissements commenceront, Valbirse ne pourra plus continuer ces entretiens pour des raisons de moyens.

Les grands chantiers de rénovation du bâtiment des travaux publics, des pompiers et la rénovation des écoles vont demander une grande énergie pour trouver des locaux provisoires pour les écoles et les travaux publics. L'engagement des utilisateurs de ces locaux, de l'administration qui devra accompagner les travaux, des politiques qui devront superviser toute cette organisation va freiner drastiquement les travaux d'entretien.

C'est à partir de ce moment-là que le fonds va être alimenté par le solde positif qui n'aura pas été employé dans la rénovation et qui servira quelques années après la fin des travaux à amortir l'investissement.

Il faut aussi interpréter d'une manière juste les travaux d'entretien qui se scindent en deux postes, soit en entretien courant par des réparations ou travaux de petite importance ou alors de grands entretiens tels que chiffrés dans le budget 2018. On peut citer par exemple le changement des fenêtres de l'administration pour fr. 75'000.-, le toit du collège de Pontenet pour fr. 80'000.-, le remplacement des cylindres des bâtiments communaux de Bévilard pour fr. 110'000.-, la réfection du toit de la halle Champ Martin pour fr. 50'000.- et la réfection des façades et toitures de la halle Champ Martin d'un montant de fr. 100'000.-.

Ce qu'il faut percevoir, c'est que lorsque le crédit est voté pour la rénovation d'un bâtiment, il englobe le grand entretien qu'il vient de citer qui, de facto, est remplacé par l'investissement voté. Il mentionne encore que dans le système comptable MCH2, les amortissements commencent lorsque le projet ou chantier est terminé. Il rappelle l'article 3, alinéa 3 du règlement, qui stipule : « les dépenses suivantes seront portées en diminution du fonds, amortissement comptable des investissements dans les futurs bâtiments scolaires ». C'est dans 6, 7 ans que Valbirse pourra bénéficier de ce fonds pour pallier aux amortissements des investissements.

Cette stratégie financière représentée par ce règlement ne cache rien mais elle définit clairement qu'actuellement, la commune doit entretenir les bâtiments à l'aide d'un montant de fr. 590'000.- comme prévu dans le budget 2018 et s'il n'est pas complètement utilisé, il sera mis en réserve sur ce fonds.

Si la proposition du Conseil communal est refusée, l'excédent de recettes de l'année 2017 sera attribué par l'obligation légale à la réserve de politique financière, qui, en terme comptable se nomme comptabilisation d'amortissement supplémentaire selon les articles 84 et 85 de l'ordonnance sur les communes.

Le conseil communal à l'unanimité demande aux élus du Législatif d'accepter ce point de l'ordre du jour.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisant et Président de la commission de gestion et de surveillance : ce sujet a longuement été débattu en séance de la CGS ; cette dernière a aussi demandé des renseignements complémentaires au responsable des finances de la commune, M. Paolo Annoni, ainsi qu'au caissier communal. Le but recherché par ce point de l'ordre du jour est très louable mais la présentation du tout peut prêter à confusion. Les explications du Maire aident à comprendre et à voter ainsi en bonne connaissance de cause.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants; le groupe PS : son groupe est favorable à ce fonds qui permettra de lisser les dépenses d'entretiens courants que l'on retrouve dans chaque groupe de matière du compte de résultat et qui représente pour les comptes 2017 une somme proche de fr. 600'000.-. Ces frais d'entretien varient énormément d'une année à l'autre et il est très difficile de les budgétiser, d'où l'idée de ce fonds.

Il est aussi pertinent d'utiliser ce fonds pour y porter les amortissements des futurs investissements dans les bâtiments scolaires, amortissements qui pourraient péjorer les comptes communaux. Dès lors, le PS recommande l'acceptation de ce règlement.

Mme Nadine Graber, Liste libre : son groupe comprend la nécessité d'un tel fonds étant donné la complexité des délais liés aux procédures (demande de permis, appel d'offres, crédit d'engagement, etc.) et par souci de faciliter la gestion des projets. Par contre, la Liste libre se demande si, dans sa stratégie, le Conseil communal utilisera ce principe de fonds de financement spécial pour d'autres cas tels que les infrastructures routières par exemple ?

Un autre élément important, c'est qu'en cas d'acceptation de ce fonds, les projets mesurés d'entretien soient toujours priorités et réfléchis malgré le fait que l'argent soit à disposition, de manière à ne pas vider le fonds inutilement.

Avant de conclure, la Liste libre souhaite apporter une modification à l'article 3 en supprimant le terme « scolaire », car même si les bâtiments scolaires sont importants, les autres bâtiments le sont également. En conclusion, la Liste libre préavise favorablement l'acceptation de ce fonds et invite le Conseil général à en faire autant.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : son groupe a la même remarque de modification que Mme Nadine Graber, simplement il suggère de modifier « scolaire » par « bâtiment du patrimoine administratif ». Il verra si la suite du débat permet de clarifier ce point. En ce qui concerne le fonds en lui-même, le PLR est favorable à ce fonds puisqu'il s'agit tout simplement d'épargner pour des dépenses futures et surtout pour les bâtiments. Il ne faut pas oublier que tout ce qui va sortir de ce fonds sera soumis au régime des compétences de la commune, donc typiquement si plus de fr. 300'000.-, elle devra passer en votation au Conseil général.

Concernant la notion d'entretien, il souhaite aussi obtenir une réponse sur le fait des infrastructures routières, chose à laquelle son groupe n'avait pas pensé. Les entretiens sont coûteux et notamment près de fr. 600'000.- pour 2017 pour des dépenses d'entretien. Par contre, le fait d'ajouter un étage à la salle communale ou créer une place d'atterrissage pour un hélicoptère à la Halle de gymnastique de Champ Martin, cela ne serait plus de l'entretien. Chacun aura le bon sens de savoir où sont les limites.

M. Paolo Annoni : Maire : rappelle à Mme Graber sur l'utilisation de ce fonds et afin qu'il ne soit pas utilisé pour des infrastructures routières ; à l'article 3, il est bien dit que «(les dépenses suivantes seront portées en diminution du fonds : 1) frais d'entretien annuel des bâtiments communaux, selon dépenses mises à charge du compte de résultat ; 2) amortissements comptables des investissements dans des futurs bâtiments scolaires)».

Le règlement stipule cela et il est très précis, ce fonds ne peut pas être utilisé pour des constructions de route ou des constructions de canalisations. Il est affecté particulièrement pour les bâtiments et surtout scolaires.

Au sujet de l'intervention de M. Curty, pour modifier le texteamortissements comptables des bâtiments scolaires en « bâtiments du patrimoine administratif », il estime que c'est une bonne remarque par rapport aux bâtiments et de savoir dans quelle catégorie comptable il est compris. Ainsi cela comprendra les écoles, la salle communale, et ce que la commune possède comme bâtiments et ne vend pas. Le Maire est donc favorable à cette proposition de modification.

M. Franco Villoz, Président : constate que deux propositions sont à opposer l'une à l'autre, et la gagnante sera finalement opposée au texte proposé par le conseil communal.

Proposition Liste libre :

La proposition de Mme Nadine Graber, à savoir, à l'article 3, 2^{ème} alinéa « amortissements comptables des investissements dans les futurs bâtiments scolaires », elle propose donc de supprimer le mot scolaires en fin de ligne.

Proposition du PLR et sympathisants :

M. Nicolas Curty propose de modifier la fin de l'alinéa ainsi : « amortissements comptables des investissements dans les futurs bâtiments ~~secteurs~~ (et ajout) du patrimoine administratif »

Décision : la proposition de Mme Graber obtient 2 voix et celle de M. Nicolas Curty obtient 27 voix.

La proposition de M. Nicolas Curty est à présent opposée à la proposition du Conseil communal :

Décision : la proposition de M. Nicolas Curty obtient 28 voix et celle du conseil communal 0 voix.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le nouveau règlement, modifié avec un amendement, sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux est accepté à l'unanimité.

2) Approuver le montant de fr. 594'878.07 à imputer sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux pour les comptes 2017

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : il est demandé que soit imputé l'excédent de recettes de l'exercice 2017 sur le fonds puisque le règlement a été accepté au point ci-dessus. Cette question est posée avant l'acceptation des comptes puisque ces derniers se basent avec cette imputation.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le montant de fr. 594'878.07 à imputer sur le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux pour les comptes 2017 est accepté à l'unanimité.

3) Approuver un crédit additionnel de fr. 500'000.- du budget 2018 relatif à l'attribution pour le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux

M. Franco Villosz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : revient sur le budget 2018 pour accepter ce crédit additionnel de fr. 500'000.-, le tableau d'explications inséré dans le rapport présenté est affiché au tableau et le Maire donne encore des explications. Il y a également la charge d'entretien de ce montant et lorsque cette somme sera dépensée si elle est utilisée, il y a le prélèvement du fonds selon budget, soit fr. 500'000.- avec un exercice qui s'équilibre. A la fin de l'année 2018, dans les comptes, l'attribution effective au fonds de fr. 500'000.- et il y aura la charge effective d'entretien et les frais d'entretiens qui seront faits effectivement en 2018. Dans l'exemple cité dans le tableau, le montant indiqué est de fr. 300'000.- car cette année, il n'est pas certain que tous les travaux prévus pourront être réalisés et un prélèvement sera effectué sur ce fonds de fr. 300'000.-. Ce qui donne ainsi une charge nette effective de fr. 500'000.- et un solde sur le fonds de fr. 200'000.-, c'est ce qui était souhaité avec ce règlement ; c'est de ne pas perdre dans notre système les fr. 200'000.- qui étaient prévus pour les travaux 2018 qui seraient ainsi laissés dans le compte de ce fonds d'entretien.

Ainsi de suite, pour l'année suivante, les fr. 500'000.- avec la même charge du même montant. Il est aussi possible qu'une année il y ait un prélèvement supplémentaire pour de l'entretien et ainsi le fonds sera utilisé en fonction des années. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire d'approuver un crédit additionnel du budget 2018 pour ce montant.

L'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le montant de fr. 500'000.- du budget 2018 relatif à l'attribution pour le fonds de financement spécial entretien des bâtiments communaux est accepté à l'unanimité.

5. Approuver les comptes communaux 2017

M. Franco Villosz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour. Une modification a été faite aujourd'hui en page 188 compte 4472.01 jusqu'à la page 195, compte 9011.01 ; ces pages étant insérées par erreur et concernaient les comptes 2016. La nouvelle version est sur le site Alfresco et cette modification n'a aucune incidence sur les comptes.

M. Paolo Annoni, Maire : commente l'annexe 1 au présent procès-verbal sur la présentation des comptes 2017 et les détails sur les différents postes.

Excédent du bilan au 01.01.2017	fr. 3'463'853.75
Résultat annuel 2017 (attribution fds spécial bâtiments)	fr. 594'878.07
Excédent du bilan au 31.12.2017	fr. 3'463'853.75

Elément déterminants sur ces comptes 2017 :

Impôts spéciaux, gains immobiliers et taxations spéciales	fr. 148'930.—
Gain comptable vente ancienne crèche Malleray, Ruai 6	fr. 135'560.—
Prélèvement de la réserve liée à la réévaluation du PF Ruai 6	fr. 77'710.—
Revalorisation terrain et bâtiment du PF	fr. 176'070.—

Le Maire reprend les comptes tâche par tâche sur le document qui a été distribué aux membres du Législatif. La liste des investissements 2017 est aussi passée en revue.

Des arrêtés de comptes sur les chantiers terminés sont prévus prochainement pour un ordre du jour du Conseil général. Jusqu'à présent, peu de chantiers étant terminés, il n'était pas possible de faire voter les arrêtés de compte.

M. Franco Villosz, Président : précise encore que le rapport succinct de la fiduciaire Soresa du 8 mai 2018 relatif aux comptes 2017 est à disposition si souhaité.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisants, Président de la Commission de gestion et de surveillance : les comptes ont été étudiés dans les grandes lignes, les membres de la CGS ne sont pas des professionnels et font confiance au caissier et aux vérificateurs des comptes, personnes et organisme qui sont remerciés au passage.

La CGS se permet de relever le fait que ni le conseil général, ni la CGS ne sont informés du résultat final de travaux entrepris suite à un vote de crédit par le

conseil général. Certes la lecture des comptes devraient permettre de tirer un bilan final ou intermédiaire des dépenses votées dans le cadre d'un crédit, mais comme dit plus haut, les professionnels au sein de nos organismes sont rares. Il serait apprécié d'avoir un petit résumé sous forme de rapport ou de compte-rendu en fin de travaux voire même en cours de travaux si ceux-ci se répartissent sur plusieurs années, ce qui sera le cas comme l'a signalé le Maire.

D'autre part, la CGS aimerait être assurée que les dépassements soient chaque fois discutés en conseil communal et qu'un crédit additionnel soit décidé en toute connaissance de cause et à temps.

Deuxième point qui a attiré l'attention de la commission est le fait que, bien qu'il soit équilibré au niveau comptable par les réserves, le compte des eaux est déficitaire. Si cela persiste, des mesures s'imposeront à l'avenir.

La CGS recommande l'acceptation de ces comptes 2017 et remercie le caissier pour la tenue et les explications très claires fournies, et le conseil communal pour la rigueur dans la gestion des finances.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : les comptes communaux bouclent avec un bénéfice proche de fr. 600'000.-, cet excellent résultat réjouit le PS de Valbirse. Peu de choses à dire au sujet de ces comptes, si ce n'est que dans plusieurs groupes de matière des dépenses non planifiées au budget ont été consenties et d'autres budgétisées n'ont pas été dépensées. Plus de rigueur à ce niveau serait souhaitable.

Les comptes des eaux présentent à nouveau des déficits importants dus essentiellement à des dépenses imprévues, une refonte des taxes de raccordement qui a entraîné des remboursements et à une taxation périodique qui a été diminuée pour les grands ensembles. Il faut rechercher pour ce compte plus de stabilité afin que l'on puisse prochainement évaluer si notre tarification tient la route.

Son groupe remercie les autorités et tout spécialement à Monsieur Charles-André Beuchat, Administrateur des finances, pour l'excellente tenue des comptes et à la qualité et clarté du rapport financier. Le PS de Valbirse recommande l'acceptation des comptes 2017.

Mme Nadine Graber, Liste libre : après en avoir pris connaissance, la Liste libre décide d'accepter les comptes 2017 et recommande au Conseil général de l'accepter également. Son parti tient à remercier et à féliciter le Caissier communal ; Monsieur Charles-André Beuchat pour son excellent travail et pour sa présentation en tenant compte des nouvelles exigences MCH2.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : les comptes généraux communaux 2017 présentent des charges d'un montant de fr. 23'467'042.96, des revenus pour fr. 23'467'042.96 et un bénéfice de fr. 0.-.

Le compte au bilan fait état d'un actif et d'un passif de fr. 29'993'115.20 et d'un excédent de charges de fr. 148'419.35.

Ainsi présentés et selon le rapport soumis au Législatif, les comptes communaux 2017 sont acceptés à l'unanimité.

6. Approuver, sous réserve de référendum facultatif, un crédit d'engagement de fr. 1'050'000.- pour la réfection du bâtiment à Chemenay 11 (sapeurs-pompiers et travaux publics)

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Conseiller communal, M. Steve Morand, pour ce point de l'ordre du jour. Il remercie les responsables communaux pour l'organisation de la visite du bâtiment en question le 1^{er} juin dernier. Cette visite a permis aux très nombreux participants de se faire une idée de la situation.

Pour rappel l'article 59 du Règlement d'organisation de Valbirse, le Conseil général arrête les dépenses uniques de fr. 600'000.- à fr. 1'600'000.-, sous réserve de référendum facultatif.

M. Steve Morand, Conseiller communal : le bâtiment communal situé à Chemenay 11 abrite les services techniques de Valbirse et le Corps des sapeurs-pompiers de Moron. Construit en 1983, son état est alarmant notamment au niveau de la toiture et de la dalle extérieure du rez-de-chaussée, au nord du bâtiment. Il s'agit donc de le rénover et de l'assainir avant qu'il ne se dégrade encore plus. Néanmoins, la réflexion a été menée avec les besoins des services techniques qui y sont hébergés. Le CSP est à l'étroit mais aucun développement majeur n'est envisagé dans un futur proche et les besoins en vestiaires adaptés, salles de théorie et sanitaires doubles, peuvent être satisfaits dans ce bâtiment.

Pour les services techniques, il en va autrement. Au moment de la fusion, le matériel des cantonniers étaient répartis sur une dizaine de sites. Depuis lors, un grand travail de rationalisation a déjà été mené par les cantonniers afin d'éliminer les doublons et le matériel superflu ; il restait à trouver une solution pour centraliser un maximum ce service pour devenir plus performant et efficace.

Il a donc envisagé la construction d'un bâtiment qui conviendrait, simple mais fonctionnel. Un premier devis à 1,9 millions de francs nous a vite fait comprendre que nos moyens ne nous permettraient que de rénover le bâtiment Chemenay 11 en l'optimisant au maximum. C'est ce qui a été fait avec le projet qui vous est

soumis ce soir, lui qui a été réalisé en étroite collaboration avec MM. Baillif du CSP et Kummer et Hennet des services techniques.

Comme vous l'avez vu dans le dossier et la présentation du 1^{er} juin, ce bâtiment et la dalle nord seront donc recouverts d'une structure isolée et d'un demi-étage pour 2 salles ajouté sur la toiture. La dalle sera assainie et les volumes situés en dessous fermés de grandes portes pour abriter des véhicules. Un silo à sel d'une contenance de 40 tonnes sera ajouté à l'Ouest.

Grâce à cette réalisation, ce bâtiment répondra aux attentes de ses utilisateurs même si des locaux annexes devront tout de même être conservés pour le matériel peu utilisé.

Le conseil communal vous recommande d'accepter ce projet.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

Mme Nadine Graber, Liste libre : son groupe tient à soulever la qualité du rapport remis et de la séance d'information organisée en date du 1^{er} juin 2018. Si la Liste libre comprend la nécessité d'assainir ce bâtiment afin de le rendre fonctionnel et de permettre le regroupement des TP sur un seul site, il aimerait souligner que l'estimation des coûts comporte une marge d'erreur de plus ou moins 15%.

Afin de limiter ce risque, nous suggérons au Conseil communal de faire jouer la concurrence dans le cadre des appels d'offre même si les seuils de la procédure sur invitation ne sont pas atteints.

La Liste libre invite également le Conseil communal à étudier une variante de construction en bois. En effet, une construction en bois est techniquement possible pour des coûts similaires mais avec l'avantage d'être écologiquement meilleure tout en offrant une résistance aux contraintes liées au sel de déverglaçage plus important.

C'est avec les suggestions mentionnées préalablement que la Liste libre accepte ce crédit d'engagement de fr. 1'050'000.- et propose au Conseil général d'y adhérer.

M. Franco Villoz, Président : souhaite savoir de la part de Mme Graber s'il s'agit d'une suggestion ou d'une proposition d'étudier une construction en bois ? et s'il faut la faire voter ?

Mme Nadine Graber, Liste libre : cela est une suggestion.

M. Franco Villoz, Président : demande au Conseil communal de tenir compte de cette suggestion.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : son groupe salue la qualité du rapport concernant la rénovation du bâtiment des pompiers et des travaux publics, et salue l'initiative de faire visiter ce bâtiment aux membres du Conseil général. Ce projet permettra un regroupement des TP ainsi que son assainissement qui était plus que nécessaire. Le PS de Valbirse recommande d'accepter ce crédit d'engagement.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : le groupe PBD-UDC a pris connaissance de la proposition du Conseil communal de rénovation et de transformation du bâtiment sis rue Chemenay 11 à Bévillard.

Comme cela avait été demandé lors de la première présentation de cette demande de crédit en 2017, le Conseil communal a repris ce dossier en incluant dans les réflexions les utilisateurs principaux que sont les services techniques de notre commune et le corps des sapeurs-pompiers et en poussant la réflexion plus en avant pour ajouter une réelle plus-value à ce projet. De cette nouvelle mouture et comme cela a été constaté lors de la présentation du 1^{er} juin dernier, il ressort de nettes améliorations par rapport au précédent projet.

Le coût additionnel de la variante qui nous est soumise aujourd'hui n'est pas moindre puisqu'il représente plus de fr. 300'000.- mais cette variante a l'avantage d'optimiser les surfaces à disposition, de résoudre des problèmes existants qui n'étaient pas du tout pris en compte dans la première étude et même d'éviter de créer de nouveaux problèmes.

En considérant ce qui vient d'être dit, le groupe PBD-UDC propose d'accepter le crédit présenté ce soir. Toutefois, il est mentionné que ce projet prendrait encore plus de sens si le projet de passage en direction de la rue des Vannes, en direction de l'est et la création d'un espace de stationnement pour les employés des TP pouvait être concrétisé, il en est appelé à l'entrée en matière sur ce point de la part du propriétaire de la parcelle privée numéro 704 puisque ce dernier est présent (du moins partiellement propriétaire au vu des informations que l'on m'a transmises) au sein de l'Exécutif de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le crédit d'engagement de fr. 1'050'000.-, sous réserve de référendum facultatif, pour la réfection du bâtiment à Chemenay 11 (sapeurs-pompiers et travaux publics), est accepté à l'unanimité.

Une pause de 15 minutes est proposée par le Président.

7. Approuver un crédit de fr. 400'000.- pour les travaux de la salle communale de Malleray

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Conseiller communal, M. Steve Morand, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Steve Morand, Conseiller communal : la salle communale qui nous accueille nécessite un sérieux rafraîchissement du moins pour certaines parties. Qui d'entre nous n'a jamais fait de commentaires sur la température glaciale lors de nos séances hivernales, de l'acoustique défailante, des sanitaires et de la cuisine qui sont restés tels quels bien trop longtemps.

Ce bâtiment, très utilisé, ne devrait plus être loué dans un état pareil et le conseil communal a mis en appel d'offres les travaux d'architecte visant à établir un projet de rénovation partielle.

Il a donc fixé des objectifs et confié au bureau Olivier Heimann le mandat d'établir un projet en collaboration avec les services techniques. Cela permet de soumettre ce soir un crédit de fr. 400'000.00 pour réaliser les travaux suivants :

- Changement des portes et fenêtres
- Rénovation complète de la cuisine
- Réfection des sanitaires et adaptation pour les personnes à mobilité réduite
- Pose de panneaux acoustiques au plafond
- Changement du couvert extérieur
- Mise aux normes de certains éléments de sécurité.

Il est donc conscient que ce n'est pas un projet global qui est présenté ce soir et il a été volontairement ciblé les besoins les plus importants afin de rester dans une politique financière raisonnable en adéquation avec les moyens de Valbirse.

Le conseil communal vous propose donc d'accepter ce crédit afin que la température de la prochaine législature soit plus agréable.

M. Franco Villoz, Président : demande si l'entrée en matière est combattue ?

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC : son groupe a pris connaissance de la proposition du conseil communal d'accorder un crédit de fr. 400'000.- pour la rénovation de la salle dans laquelle le conseil général siège ce soir. A la lecture de cette proposition et en la considérant dans la situation actuelle de notre commune, ses conclusions sont les suivantes.

De toutes les discussions qu'il y a eu durant les séances et en dehors de celles-ci, les avis ont toujours été unanimes quant à la nécessité d'obtenir une vision globale de l'état et de l'utilisation des bâtiments communaux pour en planifier les investissements. Il faut profiter de la création de la nouvelle commune pour rompre

avec les mauvaises habitudes qui consistent à réparer aveuglément le patrimoine pièce par pièce et d'ailleurs les dernières décisions du Conseil général vont dans ce sens :

- Les études actuelles de la commission pour les infrastructures scolaires ;
- La décision prise par le Conseil général lors de sa séance du 6 mars 2017 de mettre en place une commission pour étudier les infrastructures dédiées aux manifestations publiques et aux activités sportives ;
- La poursuite de l'étude concernant la rénovation / transformation du bâtiment des TP demandée par le CG et qui a abouti à une nette amélioration du projet et qui a largement passé la rampe ce soir.

Face à cette logique positive et constructive, le crédit qui est proposé nous apparaît comme allant dans l'exact sens contraire de la volonté maintes fois exprimées. Il lui est reproché notamment :

- De n'amener aucune réflexion sur la possibilité de mieux valoriser ce bâtiment et, en substance de ne pallier qu'à l'urgence des manquements actuels ;
- De ne pas prendre en compte l'avenir des locaux attenants que sont le local de la fanfare et de l'ancienne chaufferie, qui sont collés à ce bâtiment ;
- D'oser proposer la conservation de l'avant-toit sud dans la configuration actuelle. Steve Morand a indiqué qu'il serait remplacé, il est clairement dit dans le rapport que la structure métallique serait conservée. Il est dit dans le rapport que le type de couverture est encore à définir, mais dans le budget, il est bien parlé du même éternit ondulé.

Il n'est pas mis en question la vétusté de ce bâtiment digne de protection et le fait que des travaux soient nécessaires, et demande logiquement de poursuivre dans la bonne voie définie jusqu'ici. Il voit mal comment le conseil général pourrait revenir dans un ou deux ans avec un vrai projet d'amélioration de ce bâtiment et remettre à l'ordre du jour un nouveau crédit pour celui-ci. Il explique que si l'entrée en matière est acceptée aujourd'hui sur un crédit de fr. 400'000.- à mettre sur ce bâtiment, la population ne pourra pas être remise à contribution avant 10 ans pour le valoriser. La crédibilité envers la population en serait largement touchée. Il propose donc de rejeter l'entrée en matière sur ce point.

Il est voté sur l'entrée en matière; elle est acceptée par 18 voix contre 8 et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

Mme Nadine Graber, Liste libre : son parti tient à faire remarquer la bonne qualité du rapport mis à disposition des membres du Conseil général mais regrette que l'étude n'ait pas été faite de manière globale sur l'ensemble du bâtiment. Il est

vrai que dans le cadre de la réfection d'un bâtiment, il est primordial d'avoir une vue d'ensemble complète de manière à pouvoir analyser toutes les incidences en cas de rénovation partielle comme pour le projet de ce soir. Elle conseille aussi de tenir compte de cette remarque pour le futur.

La Liste libre souhaite également, si cela n'a pas encore été fait, que le Conseil communal s'entoure de spécialistes de l'acoustique notamment afin d'éviter les erreurs qui ont été commises dans d'autres salles de la région dans ce domaine complexe. Elle craint en effet, que le verre de sécurité prévu sur la tribune ne vienne gêner les spectateurs lors des spectacles, mais également péjore les qualités d'écoute lors des réunions du conseil général par exemple.

Finalement, la liste libre est favorable à accepter ce crédit de fr. 400'000.- avec les remarques mentionnées précédemment et suggère au Conseil général de l'approuver.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : la volonté de rénover notre patrimoine se poursuit et le PS s'en réjouit. La salle communale de Malleray, qui est très utilisée et très appréciée par la population, verra sa rénovation terminée avec ce projet et de ce fait, son parti recommande d'accepter ce crédit d'engagement.

M. Nicolas Curty, PLR et sympathisants : mentionne qu'il partage les arguments de M. Blanchard, étant lui-même très partagé lorsqu'il a pris connaissance du dossier, par contre il estime qu'on peut attendre, étudier durant 2 ou 5 ans, et au bout du compte ce bâtiment sera toujours dans le même état avec une cuisine inutilisable, voire insalubre, avec un avant-toit lamentable, etc.

C'est vrai qu'il faudra voir comment tout cela sera fait et il est bien clair qu'il n'est pas favorable à ce que le même avant-toit soit refait car absolument horrible. Il souhaite que le conseil communal puisse faire quelque chose qui sera esthétiquement présentable. Il estime aussi que toutes les rénovations qui seront faites ne doivent pas être considérées comme des rénovations élémentaires mais simplement comme de l'entretien qui aurait déjà dû être faites par l'ancienne commune de Malleray il y a bien longtemps.

Malheureusement, cela ne s'est pas fait pour toutes sortes de raisons, il ne s'agit pas de chercher des coupables puisque Valbirse a hérité de ce bâtiment.

Au sujet de la fanfare, il ne faut pas oublier qu'il y a une commission qui est en place au niveau de l'école et qui est chargée d'intégrer la question du pavillon de la fanfare et cela sera donc étudié le moment voulu.

Une autre chose avec laquelle il n'est pas d'accord avec Sébastien Blanchard, il estime que dans 2 ou 3 ans, si un nouveau projet pour continuer l'amélioration de ce bâtiment, les élus auront l'occasion d'en discuter, peut-être de revoter et de continuer l'analyse.

Pour toutes ces raisons, au nom du groupe PLR et sympathisants, il estime que ce projet est intéressant et qu'il vaut la peine d'être mené.

M. Christophe Gerber, Alternative : la salle communale est appréciée et utilisée régulièrement. Une mise au goût du jour de l'infrastructure technique désuète n'est pas un luxe, même si les finances communales nous imposent une utilisation rigoureuse de chaque franc. Le groupe Alternative est favorable à cette dépense et soutient le projet de rénovation. Il demande toutefois que soit trouvée une solution pour les projections à l'écran, qui pour l'heure ne sont pas optimales. Le projecteur n'utilise pas la totalité de l'écran et les documents projetés sont peu lisibles depuis le fond de la salle et la tribune. Il serait judicieux de profiter des travaux d'insonorisation pour résoudre cet aspect technique.

M. Paolo Annoni, Maire : comprend l'intervention de M. Blanchard qui est un homme de métier et qui veut faire de cette salle quelque chose de mieux que prévu. Le Maire explique qu'il faut faire attention car un crédit de plus d'un million vient d'être voté et bientôt un crédit sera nécessaire pour les 3 écoles de Valbirse qui sont les priorités des autorités. Ce crédit est intéressant pour le projet d'amélioration de la salle communale et selon lui il faut se limiter à ce crédit de fr. 400'000.- qui donnera un résultat acceptable pour son utilisation. Quant au problème des salles annexes telle que celle de la fanfare comme citée par M. Curty, une solution devra aussi être trouvée pour cette société du village. L'étude des nouveaux bâtiments scolaires va générer une solution de salle de répétition pour la fanfare ainsi qu'une salle pour la bourgeoisie.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

DECISION : le crédit de fr. 400'000.- sur les travaux de la salle communale de Malleray est accepté par 22 voix contre 5 et 2 abstentions.

8. Approuver le nouveau règlement sur la protection des données

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : ce nouveau règlement sur la protection des données qui est un document-type et nous a été réclamé par l'organe de vérification des comptes qui est l'autorité de surveillance en matière de protection des données (art. 9 de ce règlement). Ce document se base sur l'ancien de Malleray qui a été remis au goût du jour.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

DECISION : le nouveau règlement sur la protection des données est accepté à l'unanimité.

9. Approuver la modification partielle du Règlement d'organisation de la communauté scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Vice-maire, M. Yann Minder, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Yann Minder, Vice-maire : explique que suite à l'externalisation des finances auprès d'une fiduciaire, il est temps de valider cette modification partielle. L'Assemblée des délégués ainsi que l'Ecole secondaire l'ont déjà validée. Il précise que dans la modification partielle, il a été remplacé les villages de Malleray, Bévillard et Pontenet par Valbirse et que dans le reste du règlement qui sera modifié ultérieurement, dans tous les articles Valbirse remplacera le nom des anciens villages.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

DECISION : la modification partielle du Règlement d'organisation de la communauté scolaire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse est acceptée à l'unanimité.

10. Approuver le nouveau cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Conseiller général et ancien Président, M. Sébastien Blanchard, en qualité de rapporteur pour ce point de l'ordre du jour.

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, ancien Président et membre du bureau du Conseil général : en tant qu'ancien président du conseil général et, dès lors, président du bureau initiateur de la modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance, a été sollicité afin d'expliquer brièvement les raisons qui ont amené à faire cette proposition de modification.

Depuis le début de la législature, il apparaissait de manière récurrente que les rapports de la CGS s'assimilaient plus à des recommandations de vote qu'à un avis sur la conformité des sujets soumis au Conseil général comme cela était attendu. Il est à relever que, même si cet état de fait a été constaté dès la première année de législature, le bureau du Conseil général n'avait pas souhaité prendre de mesures puisque les réflexions faites par la CGS étaient toujours très pertinentes et intéressantes même si elles étaient orientées. La situation provoquant de plus en plus de réactions de la part des membres du Conseil général et du Conseil communal, il a été décidé de rencontrer les membres de la CGS pour mettre les choses à plat, cette séance a eu lieu le 28 novembre 2017.

Il est très vite apparu que les membres de la CGS s'en étaient tenus à une interprétation compréhensible de leur cahier des charges et que le principal problème résidait dans ce document. Les membres de ladite commission déclaraient eux-mêmes être parfois perdus dans l'utilisation de ce cahier des charges dont l'énumération des tâches était longue et extrêmement variée. Il a donc été entrepris de modifier ce cahier des charges.

Le règlement concernant les commissions communales mentionne dans l'article 2, al. 2 que « le Conseil général arrête les cahiers des charges des commissions permanentes », c'est dès lors le Bureau qui a passé en revue ce document et qui l'a modifié. Il vous soumet aujourd'hui sa proposition qui a d'ores et déjà été acceptée par les membres de la CGS et du conseil communal.

A titre personnel, il ne peut qu'inviter les élus à accepter également cette version plus épurée et plus compréhensible de ce document.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisants, Président de la Commission de gestion et de surveillance : ce nouveau cahier des charges tel que présenté ce soir a été élaboré par le bureau du conseil général en collaboration avec la CGS.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le nouveau cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance est accepté à l'unanimité.

11. Approuver le rapport de gestion 2017 du Conseil communal

M. Franco Villoz, Président : passe la parole au Maire, M. Annoni, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : se réfère au rapport de gestion 2017 qui reflète la vie et les activités de la Commune à l'attention du Législatif. Ce rapport a été déposé dans un délai plus rapproché comme demandé.

La discussion est ouverte.

Mme Nadine Graber, Liste libre : se réfère à sa demande en septembre 2017 lors de la séance du Conseil général qui traitait du rapport de gestion 2016. Elle avait demandé à ce que ce rapport soit présenté plus tôt et aujourd'hui elle tient à remercier le Conseil communal puisque sa réflexion a porté ses fruits.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

DECISION : le rapport de gestion 2017 du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

~~12. 1) Approuver le cahier des charges de la nouvelle commission « Bien vivre à Valbirse »~~

~~2) Nommer les 9 membres de la commission « Bien vivre à Valbirse »~~

Ce point a été reporté à une séance ultérieure en 2019 lors de la nouvelle législature.

12. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Franco Villoz, Président : passe la parole à M. Marcel Dehlinger, Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Marcel Dehlinger, PLR et Président de la Commission de gestion et de surveillance : la commission de gestion et de surveillance s'est réunie jusqu'à présent à 3 reprises cette année.

Lors de ces séances, il a été abordé entre autres les points suivants :

- projet de nouveau règlement de la CGS qui a été présenté au vote ce soir ;
- établissement de la liste des audits de cette année. Il n'était pas voulu de trop étoffer la liste, cette année étant la dernière de cette législature donc

de la CGS telle que composée actuellement, sans imposer ces idées à la nouvelle CGS de 2019.

Cette année 2 audits seront réalisés :

- 1) Audit concernant le partenariat privé-public, l'analyse de l'implication financière de la commune dans les différentes SA, audit mené par Valentine Gerber, Thierry Lombard et Marcel Dehlinger.
- 2) Audit concernant le patrimoine immobilier de la commune, audit mené par Nadine Graber, Serge Monnerat et Eric Charpié.
 - comptes 2017 présentés ce soir et autres aspects financiers de la commune ;
 - Revu et discuté les autres points à l'ordre du jour de la séance du CG d'aujourd'hui 11.6.2018. Les commentaires, si nécessaire, ont déjà été faits en ouverture de chaque point à l'ordre du jour.

Un merci tout particulier au caissier communal, Monsieur Charles-André Beuchat, pour son excellent travail et plus particulièrement pour l'intégration des finances des 3 anciennes communes sous une seule comptabilité répondant aux exigences MCH2.

Merci aussi au conseil communal pour les efforts consentis dans la bonne gestion de la nouvelle commune. Ce n'était pas facile, et ça ne l'est toujours pas, de gérer une commune réunissant les problèmes des 3 villages. En conclusion, il rappelle que les membres du conseil communal et du conseil général peuvent également faire des propositions d'audit.

13. Rapport de la Commission scolaire

M. Franco Villoz, Président : passe la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission de gestion et de surveillance.

M. Marc Utermann, PLR et Président de la Commission scolaire : l'année scolaire 2017-2018 a entamé son dernier mois. Les projets vont bon train, tout le monde travaille dans un état d'esprit constructif pour le bien de notre école, c'est donc un Président heureux qui vous adresse ces quelques mots ce soir.

Les transports scolaires par bus sont désormais sur les rails, si vous me permettez cette expression. Depuis le mois de janvier, les 24 places disponibles sont bien utilisées. Selon un petit sondage effectué entre mars et mi-mai, 13-20 élèves fréquentent le bus entre Malleray et Bévillard et vice-versa, ceci tous les matins à 8h et à 11h45. Pour les après-midis, ce sont quasiment les mêmes chiffres à 13h10 et à 15h00, sauf le mercredi bien sûr et le jeudi une fois sur deux. Les courses de Pontenet à Malleray sont fréquentées le matin par les enfants de l'école infantine et quelques fois l'après-midi. Quelques élèves de l'EJC bénéficient également des transports. Avec le retour du beau temps, certains élèves de 5H se rendent parfois à l'école à vélo, ce qui est aussi positif pour l'exercice physique. Ces points

réjouissants sont un peu ternis par le fait que des parents se parquent parfois sur la place réservée au bus pour décharger leurs enfants, mais ceci devrait se régler une fois que l'emplacement pour le bus sera marqué définitivement sur le bitume.

Cette fin d'année scolaire verra également le départ à la retraite de Mme Dounia Némitz, après 38 ans d'enseignement. Nous perdrons de nombreuses années d'expérience, mais bien sûr nous nous réjouissons que cette enseignante, très appréciée, puisse bénéficier très prochainement d'une retraite anticipée. Une nouvelle personne fera son apparition au sein du corps enseignant début août, Mme Chloé Siegrist. Nous lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à Valbirse.

« Le Plan d'Etudes Romand a été introduit dans les écoles francophones du canton de Berne en 2012. Dans la partie germanophone, l'introduction du nouveau plan d'études, le Lehrplan 21, se fera de manière progressive » de 2018-2020. Différentes réflexions ont été menées par la DIP avec ses différents partenaires et ces réflexions ont abouti à quelques ajustements à partir de la rentrée prochaine notamment:

- quelques changements dans les grilles horaires (par ex. en 8H +1 leçon de MITIC – abréviation pour Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication),
- un renforcement des possibilités d'enseignement facultatif de la 3H-6H,
- quelques changements dans les évaluations et communications avec les parents et à
- une réduction du volume maximal des devoirs par semaine.

Ces modifications permettront d'éviter « un écart injustifiable entre les deux parties linguistiques du canton en termes de nombre total de leçons mises à disposition des écoles » et corrigeront également quelques « défauts constatés dans la mise en œuvre du Plan d'Etudes Romand ». Vous qui êtes parents, vous allez sans aucun doute être informés en détail dès la rentrée prochaine par les enseignants.

J'aimerais terminer cette courte présentation en félicitant tout particulièrement les élèves de 5H et 6H de Valbirse, garçons et filles, qui se sont qualifiés pour les finales de la Coupe Crédit Suisse qui se dérouleront le 13 juin au Parc St-Jacques à Bâle. Un jour avant le début de la coupe du monde de foot, il s'agit bien sûr de football, cette coupe Crédit Suisse étant le championnat scolaire officiel de football, organisé par l'ASF. Bravo à notre école et à ces enfants qui portent haut les couleurs de notre commune.

M. Stève Blaesi, conseiller communal : souhaite faire une modification importante sur ce qui vient d'être annoncé. Ce n'est pas à la rentrée d'août 2018 que le plan

d'études romand sera modifié mais bien à partir du 1^{er} août 2019 ; cette information afin que les parents puissent se réjouir mais seulement pour 2019.

14. Informations du Conseil communal

M. Yann Minder, Vice-maire, *téléski de l'Orval*

Il souhaite donner une information pour une prise de conscience politique en ce qui concerne le téléski. Il remercie l'administration pour la présentation qu'il fait à l'écran. Ce téléski, qui se trouve sous le Montoz, ainsi que le télébob fonctionnent grâce à des bénévoles.

Un récapitulatif des charges et revenus sur les 10 dernières années montre que cette infrastructure coûte à la commune fr. 187'033.- contre fr. 44'880.- de rentrées, ce qui représente donc fr. 142'152.- de déficit.

A notre altitude, il faut beaucoup de neige pour que l'on puisse faire fonctionner notre installation. La dameuse « Rolba » qui se trouve aux abords de l'autoroute est en ordre de même que la moto-luge.

Les rentrées suivantes ont été enregistrées, soit en 2013, fr. 1'699.- ; fr. 2'800.- en 2014 et en 2017 pour fr. 3'315.-. La dernière saison, le téléski n'a malheureusement pas pu fonctionner.

Il est important de savoir que cette année, une inspection en janvier 2017 des transports publics a eu lieu pour l'installation du téléski et suite à cela, un rapport a été établi par la Société Garaventa. De cette dernière, il ressort que d'ici 2021, la commune doit prévoir de remplacer complètement sa motrice pour un montant de fr. 120'000.-. Sans cet investissement, le téléski ne pourra plus être exploité car l'autorisation ne sera plus délivrée. Des solutions ne vont pas être trouvées ce soir, mais c'est important que les élus en soient conscients et qu'une réflexion soit menée. Cette installation fonctionne également grâce à des bénévoles qui sont de plus en plus difficiles à trouver.

Pourquoi ne pas mettre un bus à disposition afin que les utilisateurs puissent se rendre dans d'autres téléskis de la région. D'ailleurs, pour la patinoire, le même problème est soulevé.

M. Yann Minder, Vice-maire, *avancée des travaux commission non permanente relative à l'avenir des écoles*

Encore quelques informations sommaires de la commission non-permanente qui se penche sur l'avenir des bâtiments scolaires, respectivement sur l'optimisation de l'école. Cette commission, composée d'élus politiques mais également de professionnels de la branche, s'est déjà réunie à plusieurs reprises depuis le début de l'année. Son but est de faire le point sur l'utilisation actuelle des bâtiments et sur le modèle scolaire en place afin d'établir un rapport.

Cette commission se penche sur toutes les problématiques actuelles. Pour avoir un avis externe et M. Minder estime que cela est une bonne chose, il a été fait appel à un spécialiste externe à la commune et le conseil communal a mandaté le bureau d'architecture Urfer à Fribourg, spécialiste en la matière. Ce dernier s'est penché notamment sur l'optimisation des bâtiments scolaires à Tavannes et il a actuellement 120 dossiers en cours. Valbirse n'est donc pas seule à se poser des questions.

Le travail de cette commission arrive à bout touchant, elle est sur le point de proposer des solutions et plusieurs scénarios sont envisagés. Il est très important de savoir qu'il y a des impératifs qui ont été abordés et décidés. Ce sont les 3 écoles qui seront maintenues, Malleray, Bévillard et Pontenet. Les spécificités locales ont été respectées ; il a été tenu compte de l'augmentation de la population locale par rapport à Valbirse 2040. Il faut aussi parler de l'évolution importante de l'EJC qui passe de 95 enfants à 135 enfants inscrits pour la rentrée d'août 2018. Actuellement cette institution se trouve dans le bâtiment de la ludothèque et les conditions ne sont vraiment pas optimales et il faudra trouver une solution.

Le but est de présenter le rapport au conseil communal en début d'automne 2018 et la commission souhaiterait présenter la solution retenue durant cette législature encore, soit en septembre ou novembre prochain, afin de prendre une décision de principe. Cette manière de faire est envisagée afin que les décisions prises par les différents membres tombent aux oubliettes.

Mme Joëlle Braun Monnerat, Conseillère communale, *Centre de santé*

Elle s'adresse aux élus ce soir pour donner des informations au sujet du futur « Centre santé Valbirse » qui sera situé à Espace-Birse.

Le projet est actuellement en bonne voie, une délégation du conseil communal a eu l'occasion de rencontrer en avril Monsieur Sartori, directeur de l'Hôpital du Jura bernois et Monsieur Picard, président du conseil d'administration de l'HJB.

Ces messieurs se sont montrés motivés par ce projet et la commune le soutient également favorablement.

Ce centre permettra d'offrir des soins de proximité avec des médecins généralistes, mais également des médecins spécialisés.

Pour l'heure, la commune a proposé à l'HJB de lancer une enquête auprès des différents acteurs de la santé de Valbirse et environs, on pense par exemple aux physiothérapeutes, ergothérapeutes, ostéopathes, dentistes, pharmaciens, masseurs, etc., pour savoir si des personnes seraient intéressées à rejoindre le centre de santé.

La discussion est ouverte et toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à Monsieur Sartori et c'est ce dernier qui mesurera la pertinence de ce centre de santé.

Le Conseil général sera régulièrement informé de l'avancée de ce dossier qui est un très beau et motivant projet pour la commune de Valbirse.

M. Stève Blaes, Conseiller communal, *situation des travaux en cours au village*

En préambule, il souhaite remercier les citoyennes et citoyens pour leur patience ainsi que l'administration pour le suivi des travaux et les services techniques qui ont une part importante dans la réalisation et la surveillance de ces projets. Merci également aux entreprises qui sont sur le terrain car cela n'est pas toujours facile mais leur travail est fantastique.

Montée des Côtes :

Le bas de la rue des Côtes a été rénové soit depuis la Coop jusqu'au passage à niveau y compris l'eau potable, l'éclairage et les eaux usées. Les travaux ont consisté à reconstruire les talus en les rendant plus raides afin d'avoir la place d'ajouter un trottoir semi franchissable et des accotements. Ce chantier est terminé et il donne vraiment une plus-value au village par rapport à avant. Ce projet avait été initié sous l'ancienne commune de Bévillard.

Route de Champoz :

Lors de l'examen vidéo des canalisations de la route de Champoz, il a été remarqué que le tuyau emprunté par le ruisseau de Champoz sous la route cantonale en aval du Tennis était écrasé. L'OPC a donc décidé d'une mesure urgente visant à remplacer cette canalisation par une buse métallique d'un diamètre assez important. La commune a donc dû abaisser ses conduites et canalisations dans ce secteur. Les travaux sont en cours bien que la partie communale soit terminée. Le talus a également été raboté afin que les machines puissent passer. Pour ces travaux, il n'y avait pas d'autre alternative et la route menant à Champoz a dû être fermée, merci encore une fois aux usagers pour leur patience.

Rue du Pont - Lion d'Or - La Lignière :

Les travaux à la rue du Pont ont été stoppés l'automne dernier afin de ne pas entrer en conflit avec la circulation engendrée par la fermeture du Pont du Collège. Ils ont donc continué depuis l'Ouest de la Rue du Lion d'Or. Pour rappel, ce chantier vise à remplacer la conduite d'eau potable et certains tronçons de canalisations en même temps que la mise en souterrain du réseau BKW. A noter qu'aucune fouille ne sera ouverte pendant la fête du village.

Fontainier

Stève Blaes ne veut pas entrer trop dans les détails, mais notre fontainier a eu quelques petits soucis de santé ainsi que son remplaçant. Pour des raisons de secret médical, il ne souhaite pas entrer dans les détails. En raison de la complexité du réseau d'eau et pour pallier à cette absence, le conseil communal a décidé de mettre au concours le poste de fontainier, employé aux services techniques et aide

au chauffage d'Eco Lignière. Yves Monnier a été nommé récemment et qui prendra ses fonctions le 1^{er} août prochain.

PAE la Birse

Ces travaux sont gérés par le dicastère des travaux publics. Le chantier a pris passablement de retard en raison des crues de cet automne alors que les travaux du pont du Collège avaient débuté. Cet ouvrage est désormais bétonné et les conduites industrielles que son tablier renferme ont été mises en service comme la conduite d'eau potable. Il reste encore néanmoins du travail sur ce pont entre les parapets, le revêtement, etc.

L'eau a pris le dessus et il a fallu renforcer cet endroit.

Le Pont des Vannes est également en travaux et fermé à la circulation puisque le lit de la Birse est abaissé à cet endroit et les culées doivent être renforcées en sous-œuvre.

Pour les berges de la Birse, celles dans le secteur de l'ancienne Schaublin, elles sont pratiquement terminées et celles bordant la rue Chemenay en travaux.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal, *information sur le Plan d'aménagement local*

Lors du Conseil général de juin dernier, il avait pu présenter les grandes lignes du plan d'aménagement local qui était transmis pour examen préalable à l'OACOT ; avec un calendrier assez optimiste qui prévoyait le retour de l'OACOT avec si possible une approbation par le Conseil général en septembre ou décembre 2018.

Normalement l'OACOT en trois mois peut donner le résultat de son examen préalable. Ce plan a été envoyé en juillet dernier et le premier retour de cette Office nous est parvenu le 1^{er} juin avec 33 pages de commentaires sur différentes réserves, ce qui fait que le PAL ne pourra en tous les cas pas être approuvé cette année encore malheureusement.

Une séance est agendée demain avec les services techniques pour prendre connaissance de ces différentes remarques et de préparer une future rencontre avec l'OACOT. La commission de gestion du territoire sera ensuite également réunie afin de prendre connaissance de tous les travaux qu'il y a encore à faire. De toute façon, l'approbation de ce plan d'aménagement local ne pourra plus se faire durant cette législature malheureusement.

M. Steve Morand, Conseiller communal, *information sur la Piscine de l'Orval*

Sur demande de la commission de gestion de la piscine, une somme de fr. 150'000.00 a été inscrite au budget 2018 pour la réfection des douches de la piscine. En étudiant plus en détail, il s'avère que l'humidité est présente dans les chapes des douches et également des vestiaires. L'ampleur des travaux n'est donc plus la même et cette réfection nécessiterait une fermeture complète de la piscine

durant 12 semaines. Étant donné que les monoblocs de ventilation nous sont annoncés comme en fin de vie et que leur remplacement implique également une fermeture de l'établissement, la commission de gestion a décidé de mandater un ingénieur pour faire une expertise de ces éléments techniques importants. Sur cette base, la commission pourra prendre une décision et éviter de fermer la piscine à deux reprises dans un laps de temps restreint. Les travaux sont donc reportés, au mieux, à 2019.

En ce qui concerne la création de la société anonyme de la Piscine, sur la base du rapport de la commission spéciale, le conseil communal a invité les communes partenaires pour leur présenter le projet de société anonyme. L'accueil a été plutôt favorable et l'exécutif a mandaté Maître Flückiger afin de préparer des statuts et un contrat de cession. Ces documents ont été envoyés à fin mai 2018 aux communes pour leur demander un préavis. A la rentrée d'août, les documents seront finalisés et envoyés aux communes pour ratification auprès des législatifs respectifs. Il semble vraisemblable que la décision de céder gratuitement le bâtiment à la nouvelle société nécessitera une votation aux urnes cet automne. Si tout se passe au mieux, la société anonyme pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2019.

M. Jacques-Henri Jufer, Conseiller communal : *information sur la commission stratégie informatique*

La commission Stratégie informatique de la commune de Valbirse, commission non permanente, a été instituée par le Conseil communal. Font partie de cette commission 3 membres du CG (Nicolas Curty, Serge Monnerat et Thierry Lombard), Thierry Lenweiter, Secrétaire communal, et moi-même comme représentant du Conseil communal. Les tâches de cette commission sont les suivantes :

- a) proposer une stratégie informatique formalisée et détaillée;
- b) déterminer les actions à entreprendre;
- c) estimer les dépenses à engager;
- d) rédiger un rapport à l'intention du conseil communal, en vue d'une décision du Conseil général.

La stratégie informatique à mettre en place dépend des tâches que l'administration doit effectuer dans ce domaine ainsi que de la relation que la commune entretient avec ses fournisseurs externes. Que voulons-nous faire nous-mêmes, respectivement que voulons-nous externaliser ?

La commission est actuellement occupée à l'étude de variantes pour ce qui concerne le matériel de réseau. Une première variante consiste à continuer à avoir une solution intra-muros : les serveurs de la commune sont localisés dans notre administration et gérés en partie par le personnel de l'administration. C'est la solution qui avait été présentée l'année passée et pour laquelle un crédit d'investissement avait été refusé. La deuxième variante est une solution extra-muros : la commune travaillerait avec un centre professionnel d'hébergement de

données informatiques. A cet effet, la commission in corpore a visité un datacenter ainsi qu'un client raccordé à celui-ci. Les membres ont pu se rendre compte des mesures de sécurité mises en place dans un tel datacenter. Cette solution «datacenter» se divise encore en deux sous-solutions : location des capacités ou achat des capacités auprès de ce centre de calcul. Il est bien évident que dans l'étude de toutes ces variantes, nous allons tenir compte, non seulement de l'aspect financier, mais également de l'aspect sécurité et confort d'utilisation pour les employés.

15. Informations du Président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique qu'aucune intervention n'a été déposée ce soir.

Il mentionne également que l'Administration communale a été interpellée par des journalistes qui auraient souhaité avancer l'heure de la séance du Législatif afin d'avoir le temps de fournir les délibérés à leur éditeur dans les délais. Cependant, le Président indique que les autres communes ne siègent pas plus tôt que Valbirse et si la séance devait avoir lieu avant 19 heures, cela pourrait poser un problème à nos élus qui travaillent à l'extérieur. L'horaire est dès lors maintenu selon décision du bureau au moins pour cette législature.

16. Questions orales

M. Franco Villoz, Président : rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes. Pour la séance de ce soir, aucune question orale n'est inscrite à l'ordre du jour.

M. Franco Villoz, Président : clôt cette première rencontre du Conseil général de l'an 2018. Il explique que le Bureau du conseil général ainsi que lui-même ont fait de leur mieux pour préparer cette première séance et il remercie les membres pour leur collaboration, leur compréhension et surtout leur discipline qui ont permis de digérer ce copieux ordre du jour.

Il rappelle la prochaine séance qui se déroulera le 17 septembre prochain. Entretemps, il souhaite d'excellentes vacances à chacune et chacun.

En conclusion, il invite les membres à partager l'apéritif.

La séance est levée à 21h30

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire PV

Villoz Franco

Lenweiter Thierry

Jobin Sandra